

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

**OBJET : NUMÉROTATION DE 5 BATIMENTS COLLECTIFS  
RUE DES SORBIERS**

- Le Maire de la Ville de MALZEVILLE,
- Vu l'article 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la situation des 5 bâtiments rue des Sorbiers,
- Vu la demande de numérotation présentée par la société NOVA HOMES, représentée par M. Clément BOUILLAGUET,
- Considérant qu'il y a effectivement lieu de procéder à la numérotation de ces 5 nouveaux bâtiments,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 – Il est attribué à ces 5 bâtiments les numéros suivants, selon les modalités du plan ci-joint :

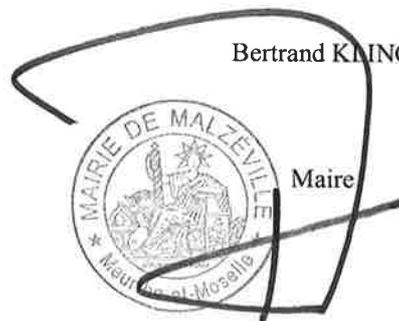
**Bâtiment A : 10 rue des Sorbiers**  
**Bâtiment B : 12**                   "  
**Bâtiment C : 25**                   "  
**Bâtiment D : 27**                   "  
**Bâtiment E : 29**                   "

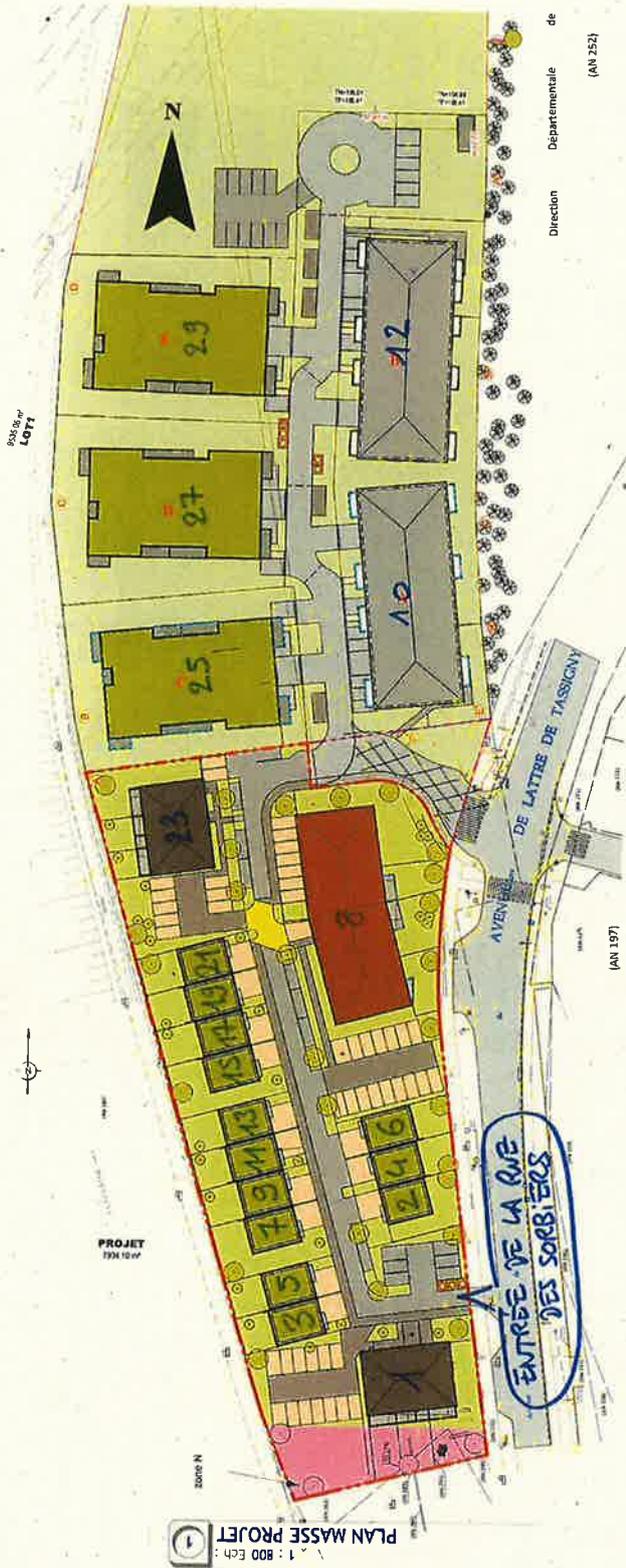
ARTICLE 2 – Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de la Ville de MALZEVILLE, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Responsable des Services Techniques de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Métropole, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à fin de récépissé à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Malzéville, le 27 février 2023

Bertrand KLING





PLAN MASSE PROJET  
1 : 800 Ech.

ENTRÉE DE LA RUE  
DES SORBIERS

Direction  
Départementale  
de  
(AN 252)

(AN 197)

PROJET  
1934 10/00

Zone N

LOT 1

N

AVENUE DE LATRE DE TASSIGNY

AVENUE DES SORBIERS